



LA SEMAINE DES MÉTIERS DU BTP DE PÔLE EMPLOI

Le Réseau CAPEB participe à cette semaine dédiée qui est une nouvelle occasion de promouvoir l'artisanat du Bâtiment et ses métiers.

Pour la 3^{ème} année consécutive les organisations professionnelles du BTP – CAPEB, FFB et FNTP – ont accepté de collaborer avec Pôle Emploi pour promouvoir les métiers du BTP tout au long d'une semaine dédiée. L'objectif était évidemment de valoriser l'attractivité des métiers du bâtiment et des travaux publics, de faire connaître les formations existantes, et de faciliter les recrutements dans les entreprises. Les besoins en compétences sont grands, boostés par la transition écologique notamment. Avec près de 519 000 salariés, les 621 800 entreprises artisanales du bâtiment s'affirment comme des acteurs majeurs de l'emploi dans le BTP et proposent de réelles opportunités tant pour les demandeurs d'emploi que pour les personnes en reconversion professionnelle. D'ailleurs, nombre de CAPEB départementales ont choisi de conduire une action pour favoriser la découverte des métiers et de ceux qui l'exercent. Plusieurs ont opté pour une présentation ludique des métiers (maquette artisans messagers, quizz, ...), d'autres pour un

45%
des salariés du
bâtiment travaillent
dans une entreprise
artisanale de moins
de 10 personnes

contact direct avec des visites d'entreprises ou de chantiers, des échanges avec des chefs d'entreprise, d'autres encore pour une mise en relation au travers des forums de l'emploi ou en en mettant à disposition des agences de Pôle Emploi un listing d'entreprises désireuses de recruter. De son côté, la Confédération a mis à disposition un kit de communication constitué de bannières pour les Réseaux sociaux, réalisées avec la fresque qui a été dessinée sur le mur de la maison CAPEB lors des WorldSkills

de Lyon. Toute la semaine, elle a diffusé des vidéos sur les réseaux sociaux valorisant l'apprentissage et le rôle des parents dans le choix de cette orientation, la féminisation des métiers vue par la Ministre de l'Égalité entre les hommes et les femmes, les atouts de la TPE pour les salariés comme pour les chefs d'entreprise, les valeurs de l'artisanat vues par un apprenti, le tout en lien avec la campagne de promotion des métiers « artisan du Bâtiment, pour moi, pour nous tous ». Pour Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB : « Cette semaine nationale des métiers du bâtiment et des travaux publics est absolument nécessaire. L'artisanat du bâtiment se caractérise par d'innombrables atouts qui rendent nos métiers attractifs, seulement ces singularités sont très peu connues. Nous devons tout entreprendre pour faire savoir ce que nos entreprises ont à offrir si nous voulons être à la hauteur des engagements qui ont été pris par la France en matière de transition environnementale et énergétique. »

MÉTIERS

RETOUR SUR LES DÉBATS DU CONSEIL DES PROFESSIONS



Le Conseil des Professions s'est ouvert le 6 octobre par l'examen de l'enquête de satisfaction qui a été menée suite aux JPC de Lille et qui a révélé que 43 % des participants étaient des responsables de section professionnelle, que les répondants sont pour 80 % satisfaits de la durée de 2 jours et demi mais ne sont pas tous restés sur cette durée, qu'ils sont 60 % à avoir trouvé les ateliers transversaux pertinents et que ce sont surtout les ateliers Métiers qu'ils ont appréciés.

Enfin, l'enquête révèle que 47 % des répondants ont organisé une réunion de section après les JPC et 91 % ont signifié leur envie de participer à nouveau aux JPC en 2024. Les membres du Conseil des Professions se sont par ailleurs interrogés sur la pertinence du nom des Journées Professionnelles de la Construction considérant qu'il ne reflète pas vraiment la réalité de ces journées qui ne portent pas sur la construction mais sur les métiers.

Le Conseil des Professions a ensuite débattu de l'élaboration des Règles Professionnelles dont l'initiative est souvent prise sans réelle consultation de la CAPEB alors que ces Règles intéressent l'ensemble des entreprises. Il a considéré que la CAPEB devait être systématiquement consultée et évidemment participer à leur écriture. Il a souhaité qu'un travail collaboratif soit mené pour établir un nouveau processus d'élaboration de ces Règles professionnelles.

Un point a ensuite été fait sur la mise en œuvre de la REP, sur les ouvertures de points de collecte, les barèmes des écocontributions des 4 éco organismes qui, pour le moment, ne prévoient pas de les modifier d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2024.

Il a aussi été question du projet d'appli « déchets » en cours d'élaboration avec Qualitel et qui proposera la carte des points de collecte par nature de déchets mais aussi un module d'estimation de la quantité des déchets générés par une entreprise et pour lequel les Présidents des Métiers et leurs Conseillers seront mobilisés pour le recueil de données techniques. Ont également été présentés les principaux enseignements de l'enquête menée auprès des entreprises qui ont des bennes pour collecter leurs déchets. Le Conseil des Professions a souhaité que la question de la différence de traitement entre les gros et les petits chantiers soit portée à l'ordre du jour des Assises du BTP si elles se tiennent. Enfin, un point a été fait sur la définition retenue (à ce jour) concernant les entreprises considérées comme « metteurs sur le marché » et donc redevables d'écocontributions. Les membres du Conseil des Professions ont ensuite fait un état des lieux des travaux en cours dans le cadre de PROFEEL 2 : le projet Sereine (solution d'évaluation de la performance intrinsèque des bâtiments), la plateforme PRORENO qui concentre des ressources gratuites à disposition des professionnels, le traitement des interfaces, notamment.

Le Conseil des Professions a par ailleurs pris connaissance de l'avancée des travaux du chantier CAP CAPEB relatif à la revitalisation des sections professionnelles et pour lequel une étude sera prochainement menée. Le groupe en charge de ce chantier CAP CAPEB souhaite proposer plusieurs pistes d'action afin de tenir compte des réalités différentes d'un département à l'autre.

Un point a également été fait sur la TVA applicable dans le cas d'offres composites puis les membres du Conseil des Professions ont pris connaissance des projets d'évolutions réglementaires concernant la sécurité incendie qui seraient, a priori, en contradiction avec la poussée verte incitant, voire imposant, l'utilisation de certains matériaux à commencer par le bois et les autres matériaux biosourcés mais combustibles.

Ils se sont par ailleurs montrés favorables à une participation de la CAPEB au Club des utilisateurs Batigest mis en place par Sage. Enfin, le Conseil des Professions a pris connaissance des axes politiques de l'OPPBT, des actualités relatives à la décarbonation, des avancées du programme d'Open Innovation de la CAPEB et enfin, de la refonte des modules techniques RGE dans le cadre du programme FEEBAT.

→ LES CHAUDIÈRES GAZ NE SERONT PLUS AIDÉES

Après avoir été exclus des équipements éligibles à MaPrimeRénov', les chaudières gaz seront également exclues du dispositif des CEE dès le 1^{er} janvier prochain. Bannie donc ! Un arrêté le confirmant a été publié le 4 octobre.

Une décision que le Président de la CAPEB a qualifiée d'inepte car, en effet, les chaudières gaz à très haute performance énergétique



(THPE), sont encore nécessaire pour nombre de ménages qui peuvent ainsi améliorer la performance énergétique de leur logement. Elles permettent également de réaliser des économies d'énergie significatives par rapport aux anciennes générations de chaudière gaz, même si elles fonctionnent avec une énergie carbonée. On ne peut pas tout miser sur les pompes à chaleur, tant financièrement que techniquement.

Le Président Jean-Christophe Repon a rappelé à cet égard qu'il existe beaucoup de situations qui ne permettent pas d'installer une PAC, notamment en zones rurales ou dans le collectif. « Nous nous inscrivons totalement dans la volonté d'évoluer rapidement vers des énergies de plus en plus décarbonées. Mais cette suppression des aides CEE est contre-productive par rapport aux objectifs du gouvernement. » a-t-il affirmé.

→ VOUS VOULEZ ACCUEILLIR LES JPC 2025 ? DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE !

Les Journées Professionnelles de la Construction seront organisées à Bordeaux du 25 juin après-midi au 27 juin 2024 au Palais 2 l'Atlantique.

Le lieu d'accueil pour les JPC 2025 n'est pas encore choisi. Si vous souhaitez accueillir cet événement dans votre département ou votre région, faites-nous part de votre candidature !

Pour mémoire, les JPC accueillent un millier de visiteurs délégués, une centaine d'exposants (8 000 m² d'exposition à Lille par exemple), une dizaine de réunions simultanées, des ateliers transversaux et une plénière.



Autrement dit, tous les palais des congrès et parcs exposition ne répondent pas à nos besoins. Le cahier des charges complet est à votre disposition sur demande à la Direction Communication.

RÉSEAU

→ LANCEMENT DE L'APPLI GME 3 CLICS : VOUS ÊTES TOUS CONVIÉS AU KICK OFF DU 7 NOVEMBRE

Travailler ensemble plus facilement, ce sera bientôt possible avec l'Appli GME 3 clics !

La CAPEB a finalisé le développement de l'application GME 3 CLICS sans solidarité afin de faciliter la création de groupements momentanés d'entreprises par les petites entreprises du bâtiment, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique. L'outil GME 3 CLICS permet de passer rapidement à l'action en matière de cotraitance,

simplement et de manière sécurisée. Le Président confédéral, entouré de celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet, vous invite au **lancement de cette nouvelle application le mardi 7 novembre 2023 de 14h à 15h**. Au cours de ce kick off, vous seront présentés les fonctionnalités, le modèle économique et les atouts de ce nouvel outil, des atouts qui se



mesurent en termes professionnels comme syndicaux.

Des réponses seront apportées à toutes vos questions. N'hésitez donc pas à vous connecter pour les poser ! (le lien de connexion sera mis à votre disposition prochainement sur ARTUR).

COMMUNICATION

→ LE DON DE L'ISM À L'ETABLISSEMENT PUBLIC NOTRE DAME POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS

Le comité de suivi du don de l'ISM à l'Etablissement Public chargé de la restauration de Notre-Dame de Paris s'est réuni la semaine dernière sur le site de la cathédrale.

Il était question de faire le point sur l'utilisation des 4,8 M€ versés par l'ISM (à la suite de la vente des locaux) à l'Etablissement, fléchés par convention essentiellement vers des actions de promotion, de sensibilisation et de valorisation des métiers œuvrant sur le chantier, donc des métiers de l'Artisanat.

De nombreuses actions intéressantes sont menées, mais, malgré les demandes répétées du représentant de la CAPEB Eric Le Dévéhat, il y a lieu de rester prudent sur l'effet de ruissellement de ces actions dans les territoires.

À noter toutefois que 3 000 mallettes pédagogiques seront bientôt mises à disposition des établissements scolaires ou structures concernées par la jeunesse. 20 métiers y sont présentés à l'attention des collégiens et lycéens. Ces mallettes seront gratuites et délivrées sur demande.

Ainsi, à défaut d'avoir pu être véritablement acteur pendant la phase des travaux, l'Artisanat pourrait profiter d'un éclairage sur ses métiers dans une phase post travaux



que l'établissement public semble vouloir prolonger au-delà de 2024. Côté chantier, l'ouverture de la Cathédrale est prévue en décembre 2024.

Sur les 850M€ collectés 150 ont permis la mise en sécurité, 550 M€ ont été utilisés pour les travaux qui sont toujours en cours pour la restauration des ouvrages suite au

sinistre. 150 M€ restent donc disponibles pour des travaux de restauration des extérieurs dont le programme est en cours d'élaboration.

LOBBYING

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN RAPPORT PARLEMENTAIRE APPUIE NOS PROPOSITIONS

Et pas des moindres puisqu'il s'agissait d'une mission commune des Commissions Développement durable et Économie de l'Assemblée nationale !

La Mission d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments, commune à la commission des affaires économiques et à la commission du développement durable de l'Assemblée nationale a rendu son rapport où nous retrouvons nombre de recommandations que nous avons formulées dans nos 15 propositions. On relèvera en particulier la mise à l'étude du développement des GME pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de contribuer à la rénovation énergétique des bâtiments et donc pour booster ce marché.

À noter également, la reprise de notre demande (la CAPEB étant citée) d'imposer un référent RGE par tranche de x salariés (10 pour la CAPEB) ou encore de faire en sorte que les contrôles réalisés par les organismes de qualification soient réellement aléatoires.

Plusieurs préconisations de la Mission d'information appuient notre souhait d'un

meilleur encadrement des missions des Accompagnateurs Rénov', la Mission jugeant opportun d'évaluer la pertinence des garanties d'indépendance exigées de ces acteurs au regard des risques de conflit d'intérêts. De même, elle préconise de clarifier, dans la loi, les missions et obligations de ces acteurs et des guichets du service public de la performance énergétique de l'habitat. Enfin, elle nous rejoint dans notre crainte qu'il n'y ait pas suffisamment d'accompagnateurs pour informer tous les ménages et préconise de renforcer les moyens financiers disponibles pour nourrir ce réseau et d'autre part, de suspendre, pendant un an, l'obligation d'y recourir quand il n'en n'existe pas sur le territoire.

Du bon sens que nous approuvons tout comme nous félicitons les deux députées rapporteuses de pointer l'impérieuse nécessité de renforcer les capacités de financement de ces travaux par



les particuliers : simplifier les démarches pour obtenir un éco PTZ, imposer aux banques des engagements chiffrés de distribution de ces prêts, développer une offre de prêts avance rénovation, réduire les coûts inhérents à la souscription de ce type de prêt en allégeant le coût de l'acte notarié, renouveler les critères d'évaluation des risques dans l'examen des demandes de crédit immobilier comportant le financement de travaux de rénovation énergétique performants, et envisagent même la création d'une banque de la rénovation.

Les deux députées – Julie Laernoès (Loire Atlantique) et Marjolaine Meynier-Millefert (Isère) – avancent également plusieurs propositions pour accroître les forces vives capables de réaliser des travaux de rénovation énergétique et notamment des rénovations globales, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue.



MATIGNON

Le Président Jean-Christophe Repon a été reçu mercredi soir à Matignon par la Première ministre qui avait souhaité échanger avec les organisations patronales avant la tenue de la Conférence sociale du 16 octobre. À cette occasion, il a pu évoquer également les négociations relatives à l'assurance chômage, celles relatives à l'Agirc Arrco et la réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants.

PARLEMENT

La CAPEB, par la voix de son vice-président David Morales, a été auditionnée ce mardi 10 octobre par Mickael Cosson, député Modem des Côtes d'Armor, et Stéphane Peu, député PC de Seine-Saint-Denis, respectivement Rapporteur et Président de la Mission d'information sur l'accès des Français à un logement digne et la réalisation d'un parcours résidentiel durable ([en savoir plus ici](#)).



U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se réunissait en séminaire ce mercredi pour faire le point de l'avancement de la mise en œuvre du projet politique de l'U2P, lancé en 2023 et qui a été présenté lors des rencontres de l'U2P du mois de septembre : représenter l'ensemble des TPE et des indépendants en France. Le Conseil a également réfléchi aux actions à conduire pour la fin 2023 et l'année 2024.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a été sollicité mardi par le journal La Croix pour réagir sur l'orientation prise par le Gouvernement de privilégier les PAC et de se détourner des chaudières gaz. Il a rappelé à cette occasion la nécessité de tenir compte de toutes les situations et de miser plutôt sur le mix énergétique et le bio gaz plutôt que de privilégier un seul type d'équipement qui plus est, n'est pas produit en France dans la grande majorité des cas.

Ce jeudi matin, Jean-Christophe Repon était interviewé par l'animateur du « Grand débrief », une nouvelle émission diffusée sur YouTube.



Il a expliqué le rôle de la CAPEB pour défendre le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment et plus particulièrement vis-à-vis des marchés de la rénovation dont la rénovation énergétique.

Il a rappelé les propositions que la CAPEB a formulées pour simplifier les dispositifs RGE et CEE, pour accompagner les entreprises et les particuliers dans les démarches administratives qui leur sont associées. Il a insisté sur le pragmatisme dont il faut faire preuve pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Il a également évoqué la nécessaire lutte contre les éco-délinquants, soulignant qu'une certification de la conformité des travaux à posteriori serait une solution efficace pour la limiter.

BUREAU CONFÉDÉRAL



Le Bureau confédéral s'est tenu ce 12 octobre pour tirer les enseignements de la dernière CNAGS et du séminaire du 23 septembre. Il a examiné les amendements proposés par la CAPEB dans le cadre du Projet de loi de finances et du Projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le Bureau a également validé les propositions d'évolution d'ECO Artisan et celles relatives au dispositif des attestations de conformité en rénovation énergétique. Après avoir arrêté la feuille de route de la CAPEB au regard des évolutions programmées de MaPrimeRénov', il a examiné les axes de communication et les actions de lobbying à déployer au regard de l'actualité.

Il a également étudié la stratégie Marketing et Développement qui lui a été présentée puis fait un point sur les questions sociales et notamment l'activité des CPPNI, le lobbying pour la représentativité, le risque canicule au sein du régime chômage intempérie, etc. Enfin, il a réfléchi aux grandes orientations budgétaires à envisager pour 2024.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine syndicale dans la Meuse où la CAPEB départementale tenait son Assemblée générale. Il devait remettre à cette occasion une médaille à Dominique Gaspar, Président de la CAPEB Meuse et administrateur confédéral au titre de délégué de la 6ème circonscription électorale qui couvre les territoires du Grand Est.

ÉCONOMIE

→ RENOV'ACTEURS, UN RDV POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

Les salons, colloques, et événements en tous genres sur la rénovation énergétique des bâtiments se succèdent. Le 4 octobre se tenait un rendez-vous dédié à la rénovation énergétique des copropriétés, **Rénov'acteurs**.

Le sujet mérite d'être exploré au regard des enjeux qu'il soulève : la mise aux normes environnementales d'une partie conséquente du parc de logements puisqu'un tiers des Français vivent en copropriété.

La CAPEB Île-de-France était partenaire de l'événement, une partie non négligeable de ses adhérents intervenant sur ces

marchés. Le vice-président de la CAPEB en charge des questions économiques, David Morales, était également présent pour y représenter la CAPEB Nationale au sein de la conférence introductive intitulée « La rénovation énergétique des copropriétés : un enjeu pour l'économie française, l'emploi et l'entrepreneuriat » et dont l'objectif était



de regarder comment accélérer et de tendre vers des rénovation globales et performantes. Une nouvelle occasion de plaider pour une simplification des dispositifs RGE, CEE et MaPrimeRénov'.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

